



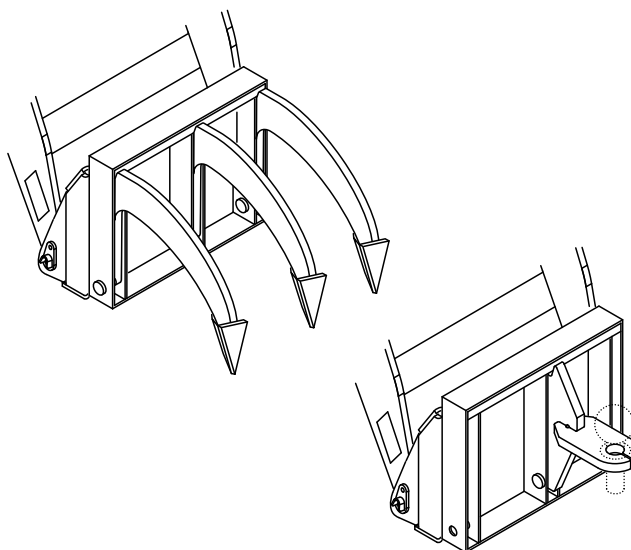
Count on it.

Form No. 3463-878 Rev A

Manuel de l'utilisateur

Outil multi-usages Porte-outil compact

N° de modèle 22672—N° de série 400000000 et suivants



⚠ ATTENTION

CALIFORNIE

Proposition 65 - Avertissement

L'utilisation de ce produit peut entraîner une exposition à des substances chimiques considérées par l'état de Californie comme capables de provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

Introduction

L'outil multi-usages est prévu pour être utilisé sur un porte-outil compact Toro. L'outil scarificateur est conçu principalement pour ameublir la terre tassée, arracher les buissons et les racines, et ratisser les débris et les broussailles ; l'outil d'attelage est conçu principalement pour déplacer des remorques sur les chantiers. L'utilisation de ce produit à d'autres fins que celle prévue peut être dangereuse pour vous-même et toute personne à proximité.

Lisez attentivement cette notice pour apprendre comment utiliser et entretenir correctement votre produit, et éviter ainsi de l'endommager ou de vous blesser. Vous êtes responsable de l'utilisation sûre et correcte du produit.

Rendez-vous sur www.Toro.com pour tout document de formation à la sécurité et à l'utilisation des produits, pour tout renseignement concernant un produit ou un accessoire, pour obtenir l'adresse des concessionnaires ou pour enregistrer votre produit.

Pour obtenir des prestations de service, des pièces d'origine Toro ou des renseignements complémentaires, munissez-vous des numéros de modèle et de série du produit et contactez un concessionnaire-réparateur agréé ou le service client Toro. La Figure 1 indique l'emplacement des numéros de modèle et de série sur le produit. Inscrivez les numéros dans l'espace réservé à cet effet.

Important: Avec votre appareil mobile, vous pouvez scanner le QR code sur l'autocollant du numéro de série (le cas échéant) afin d'accéder aux informations sur la garantie, les pièces détachées et autres renseignements concernant le produit.

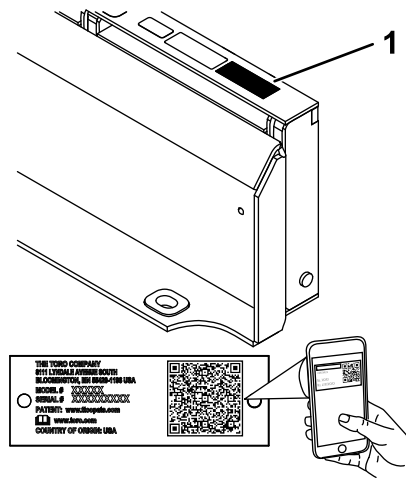


Figure 1

1. Emplacement des numéros de modèle et de série

N° de modèle	_____
N° de série	_____

Les mises en garde de ce manuel soulignent des dangers potentiels et sont signalées par le symbole de sécurité (Figure 2), qui indique un danger pouvant entraîner des blessures graves ou mortelles si les précautions recommandées ne sont pas respectées.



Figure 2

1. Symbole de sécurité

Ce manuel utilise deux termes pour faire passer des renseignements essentiels. **Important**, pour attirer l'attention sur des informations mécaniques spécifiques, et **Remarque**, pour souligner des informations d'ordre général méritant une attention particulière.

Table des matières

Sécurité	3
Consignes de sécurité générales	3
Consignes de sécurité pour l'utilisation sur les pentes	4
Outil multi-usages – Consignes de sécurité	4
Consignes de sécurité pour l'entretien et le remisage	4
Autocollants de sécurité et d'instruction	5
Mise en service	6
Installation d'un accessoire sur le cadre d'outil	6
Vue d'ensemble du produit	6
Caractéristiques techniques	7
Utilisation	7
Pose et dépose de l'accessoire	7
Utilisation du scarificateur/éventreur	7
Utilisation de l'attelage	8
Position de transport	8
Entretien	9
Remplacement des pointes de dents de scarificateur	9
Remisage	9

Sécurité

⚠ DANGER

Des conduites peuvent être enfouies dans la zone de travail. Vous pouvez provoquer une explosion ou vous électrocuter si vous les touchez en creusant.

Marquez au préalable l'emplacement des lignes ou conduites enfouies dans la zone de travail, et ne creusez pas à ces endroits. Contactez le service de marquage ou la compagnie de service public local(e) pour faire marquer le terrain (par exemple, appelez le service de marquage national au 811 pour États-Unis ou au 1100 pour l'Australie).

Consignes de sécurité générales

Respectez toujours toutes les consignes de sécurité pour éviter des blessures graves ou mortelles.

- Ne dépassez pas la capacité nominale de la machine au risque de la déstabiliser et d'en perdre le contrôle.
- **Ne transportez pas d'outil en laissant les bras levés ou déployés (le cas échéant).** Transportez toujours l'outil près du sol ; voir [Position de transport \(page 8\)](#).
- Marquez au préalable l'emplacement des lignes, conduites ou autres objets enfouis dans la zone de travail, et ne creusez pas à ces endroits.
- Vous devez lire et comprendre le contenu de ce *Manuel de l'utilisateur* avant de démarrer la machine.
- Accordez toute votre attention à l'utilisation de la machine. Ne faites rien d'autre qui puisse vous distraire, au risque de causer des dommages corporels ou matériels.
- Ne confiez jamais l'utilisation de la machine à des enfants ou à des personnes non qualifiées.
- N'approchez jamais les mains ou les pieds des composants et outils mobiles.
- N'utilisez pas la machine s'il manque des capots ou d'autres dispositifs de protection, ou s'ils sont endommagés.
- Tenez personnes et animaux à l'écart de la machine.
- Arrêtez la machine, coupez le moteur et enlevez la clé avant d'effectuer un entretien, de faire le plein de carburant ou d'éliminer une obstruction sur la machine.

L'usage ou l'entretien incorrect de cette machine peut occasionner des accidents. Pour réduire les risques d'accidents et de blessures, respectez les consignes de sécurité qui suivent. Tenez toujours compte des mises en garde signalées par le symbole de sécurité (▲) et la mention Prudence, Attention ou Danger. Le non respect de ces instructions peut entraîner des blessures graves ou mortelles.

Consignes de sécurité pour l'utilisation sur les pentes

- **Travaillez toujours dans le sens de la pente (en montant ou en descendant), le côté le plus lourd de la machine étant en amont.** La répartition du poids varie selon les outils montés. Cet accessoire alourdit l'arrière de la machine.
- La stabilité de la machine est compromise si vous levez ou déployez les bras de chargeuse (le cas échéant) lorsque vous vous trouvez sur une pente. Gardez les bras de chargeuse abaissés et rétractés sur les pentes.
- Les pentes augmentent significativement les risques de perte de contrôle et de basculement de la machine pouvant entraîner des accidents graves, voire mortels. L'utilisation de la machine sur une quelconque pente ou sur un terrain accidenté, demande une attention particulière.
- Établissez vos propres procédures et règles de travail à appliquer sur les pentes. Ces procédures doivent inclure un repérage et une étude du site pour déterminer quelles pentes permettent une utilisation sécuritaire de la machine. Faites toujours preuve de bon sens et de discernement quand vous réalisez cette étude.
- Ralentissez et redoublez de prudence sur les pentes. La nature du terrain peut affecter la stabilité de la machine.
- Évitez de démarrer ou de vous arrêter en côte. Si la machine perd de sa motricité, descendez lentement la pente en ligne droite.
- Évitez de faire demi-tour sur les pentes. Si vous ne pouvez pas faire autrement, procédez lentement en gardant le côté le plus lourd de la machine en amont.
- Déplacez-vous à vitesse réduite et progressivement sur les pentes. Ne changez pas soudainement de vitesse ou de direction.
- Ne travaillez pas sur les pentes sur lesquelles vous ne vous sentez pas à l'aise.
- Méfiez-vous des trous, ornières et bosses, car les irrégularités du terrain risquent de provoquer le retournement de la machine. L'herbe haute peut masquer les accidents du terrain.

- Utilisez la machine avec prudence sur les surfaces humides. En effet, la perte de motricité peut faire déraiser la machine.
- Examinez la zone d'utilisation pour vous assurer que le sol est suffisamment stable pour supporter le poids de la machine.
- Utilisez la machine avec prudence près de :
 - Fortes dénivellations
 - Fossés
 - Berges
 - Étendues d'eau

La machine peut se retourner brusquement si une chenille passe par-dessus une dénivellation quelconque et se retrouve dans le vide, ou si un bord s'effondre. Maintenez une distance de sécurité entre la machine et tout danger potentiel.

- N'enlevez pas ou n'ajoutez pas d'outils lorsque la machine se trouve sur une pente.
- Ne garez pas la machine sur une pente.

Outil multi-usages – Consignes de sécurité

- Après avoir heurté un obstacle, coupez le moteur, enlevez la clé et vérifiez soigneusement l'état de l'outil. Effectuez les réparations éventuellement nécessaires avant de redémarrer et de reprendre le travail.
- Abaissez toujours l'outil avant de couper le moteur ou de quitter la position d'utilisation.
- N'autorisez personne à se tenir debout sur l'outil ou à le chevaucher.
- Pour les machines à roues :
 - Utilisez le contrepoids sur le groupe de déplacement quand vous utilisez la rallonge (jib) et quand vous tractez une remorque à l'aide de l'attelage.
 - N'utilisez pas le contrepoids sur le groupe de déplacement quand vous utilisez les dents de scarificateur.

Consignes de sécurité pour l'entretien et le remisage

- Contrôlez fréquemment le serrage de toutes les fixations pour garantir le fonctionnement sûr de la machine.
- Consultez le *Manuel de l'utilisateur* avant de remiser l'accessoire pour une durée prolongée afin de n'oublier aucune opération importante.
- Remplacez les autocollants d'instruction ou de sécurité manquants ou endommagés au besoin.

Autocollants de sécurité et d'instruction

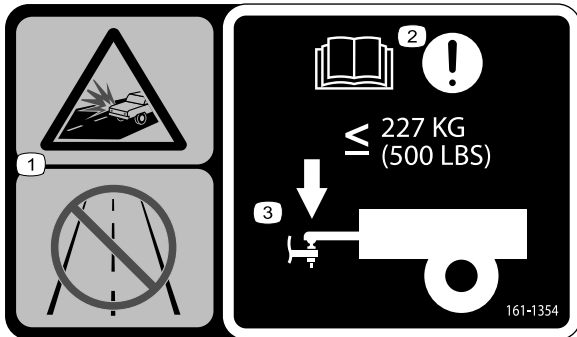


Des autocollants de sécurité et des instructions bien visibles par l'utilisateur sont placés près de tous les endroits potentiellement dangereux. Remplacez tout autocollant endommagé ou manquant.

⚠ WARNING: Cancer and Reproductive Harm - www.P65Warnings.ca.gov.
For more information, please visit www.ttcocaprop65.com

133-8061
decal133-8061

133-8061



161-1354
decal161-1354

161-1354

1. Risque de collision – n'utilisez pas la machine sur la voie publique.
2. Prudence – lisez le *Manuel de l'utilisateur*.
3. La charge sur l'attelage ne doit pas dépasser 227 kg.

Mise en service

Installation d'un accessoire sur le cadre d'outil

Tous les accessoires (dents de scarificateur et attelage) se montent dans les fentes du cadre d'outil de la même manière.

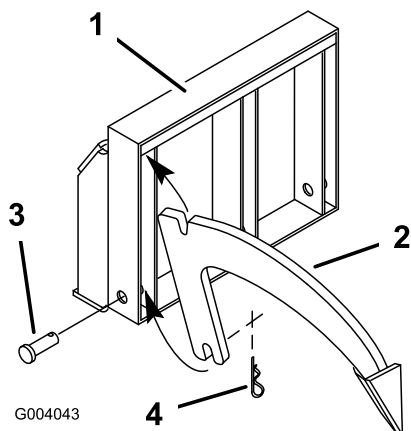


Figure 3

Installation des dents de scarificateur illustrée

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| 1. Cadre d'outil | 3. Axe de chape |
| 2. Dent de scarificateur | 4. Goupille fendue |

Vue d'ensemble du produit

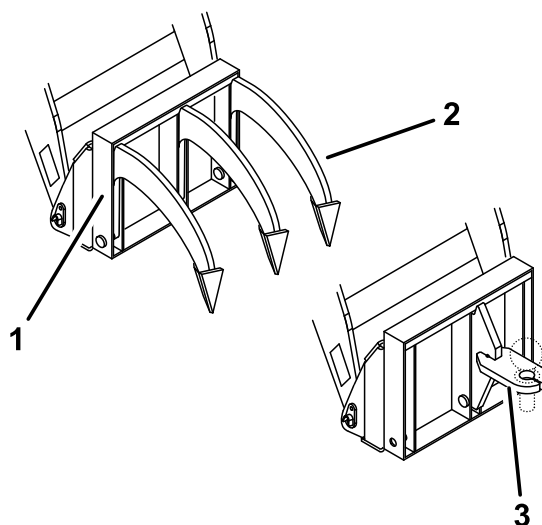


Figure 4

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| 1. Cadre d'outil | 3. Attelage |
| 2. Dent de scarificateur/éventreur | |

1. Enfilez la fente en haut de l'accessoire dans la barre supérieure, à l'une des trois positions d'accessoires (Figure 3).
- Remarque:** Montez l'attelage à la position centrale. Montez les dents de scarificateur dans n'importe laquelle des positions, ou dans les 3 positions (il est possible d'installer jusqu'à 3 dents de scarificateur à la fois).
2. Pivotez le bas de l'accessoire dans le cadre et fixez-le avec un axe de chape (Figure 3).
3. Fixez l'axe avec une goupille fendue (Figure 3).
4. Répétez les étapes 1 à 3 pour les autres positions d'accessoires, le cas échéant.
5. Si vous installez l'attelage, achetez et montez une boule d'attelage adaptée à votre remorque.

Remarque: Le trou de l'attelage peut accueillir une boule d'attelage avec une rotule d'un diamètre de 2,5 cm.

Caractéristiques techniques

Les caractéristiques et le design de la machine sont susceptibles de modifications sans préavis.

Cadre

Largeur	61 cm
Longueur	10 cm
Hauteur	25 cm
Poids	18 kg

Dent de scarificateur (chacune)

Largeur (avec pointe)	5,1 cm
Largeur (sans pointe)	1,6 cm
Longueur	33 cm
Hauteur	29,7 cm
Poids	4,1 kg
Pointe	Pointes de lance en fonte, remplaçables

Attelage à boule (boule non incluse)

Largeur	7,6 cm
Longueur	21,3 cm
Hauteur	23,9 cm
Poids	3,4 kg
Trou de montage pour boule d'attelage	Convient au montage de boules avec des rotules de 2,5 cm de diamètre
Capacité d'attelage	227 kg

Pour garantir un rendement optimal et conserver la certification de sécurité de la machine, utilisez uniquement des pièces de rechange et accessoires d'origine Toro. Les pièces de rechange et accessoires provenant d'autres constructeurs peuvent être dangereux, et leur utilisation risque d'annuler la garantie de la machine.

Utilisation

Pose et dépose de l'accessoire

Reportez-vous au *Manuel de l'utilisateur* du groupe de déplacement pour connaître la procédure de pose et de dépose.

Important: Avant d'installer l'outil, placez la machine sur une surface plane et horizontale, vérifiez que les plaques de montage sont propres et que les goupilles tournent librement. Graissez les goupilles si elles ne tournent pas librement.

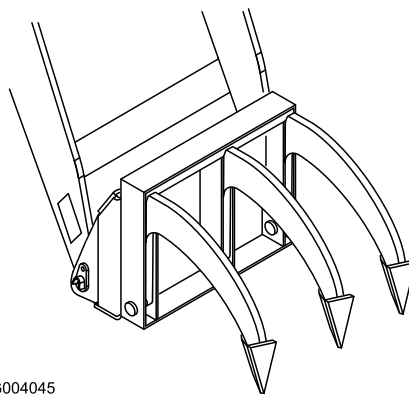
Remarque: Utilisez toujours le groupe de déplacement pour lever et déplacer l'outil.

⚠ ATTENTION

L'outil peut se détacher de la machine et écraser quelqu'un dans sa chute si les goupilles ne sont pas correctement engagées dans la plaque de montage.

Vérifiez que les goupilles sont correctement engagées dans la plaque de montage.

Utilisation du scarificateur/éventreur



G004045

g004045

Figure 5

Utilisez le scarificateur pour ameublir la terre tassée. Abaissez les dents au sol en abaissant les bras d'accessoire et en inclinant la plaque d'accessoire vers l'avant. Reculez doucement le groupe de déplacement tout en abaissant les dents dans le sol. Plusieurs passages à faible profondeur peuvent être nécessaires pour bien décompacter et ameublir le sol.

Les dents peuvent aussi être utilisées pour accrocher et arracher les buissons et les racines. Elles sont

également utiles pour ratisser les débris et les broussailles.

Utilisation de l'attelage

Important: Pour les groupes de déplacement dotés de roues, utilisez le contrepoids sur la plateforme pour tracter des remorques.

⚠ ATTENTION

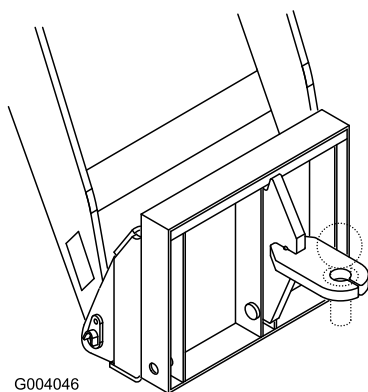
Si vous utilisez une corde, une chaîne ou un câble pour tracter des remorques ou d'autres objets, la corde, la chaîne ou le câble risque de casser sous l'effet de la tension. En se rompant, la corde, la chaîne ou le câble pourrait revenir brusquement en arrière et provoquer de graves blessures.

N'essayez pas de tracter des remorques ou d'autres objets avec une corde, une chaîne ou un câble.

⚠ ATTENTION

Le déplacement d'une remorque sur une pente pourrait entraîner une perte de traction et/ou de contrôle et provoquer des blessures, potentiellement mortelles.

Ne déplacez pas de remorque sur une pente.



G004046

Figure 6

g004046

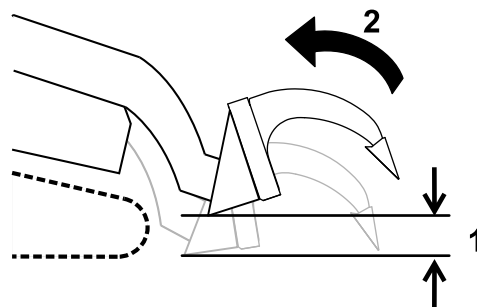
Quand l'attelage est installé, l'outil multi-usages peut être utilisé pour déplacer des remorques. Vous pouvez installer une boule d'attelage de la taille adaptée à votre remorque, ou encore utiliser l'attelage sans boule pour déplacer des remorques dont l'attelage nécessite une goupille.

N'attachez jamais une remorque dont le poids sur l'attelage est supérieur à la capacité d'attelage indiquée à la section [Caractéristiques techniques](#) (page 7).

Quand vous traversez une rue ou une route ou que vous conduisez à proximité de la voie publique, respectez toujours les règles du code de la route, notamment en matière de véhicules lents. Le groupe de déplacement et les accessoires ne sont pas conçus pour être utilisés sur la voie publique ou dans les rues.

Position de transport

Pour le transport, maintenez l'outil aussi près du sol que possible, à moins de 15 cm au-dessus du sol. Basculez-le en arrière.



g248805

Figure 7

1. Pas plus de 15 cm au-dessus du sol
2. Basculer l'outil en arrière

Entretien

Remplacement des pointes de dents de scarificateur

Périodicité des entretiens: Toutes les 25 heures—Contrôlez l'état et l'usure des pointes des dents de scarificateur.

Avant le remisage—Contrôlez l'état et l'usure des pointes des dents de scarificateur.

Si les pointes des dents de scarificateur sont usées ou endommagées, remplacez-les.

1. Retirez la goupille cylindrique qui fixe la pointe à l'extrémité de la dent et déposez la pointe (Figure 8).
2. Montez une pointe neuve sur l'extrémité de la dent et fixez-la avec la goupille cylindrique (Figure 8).

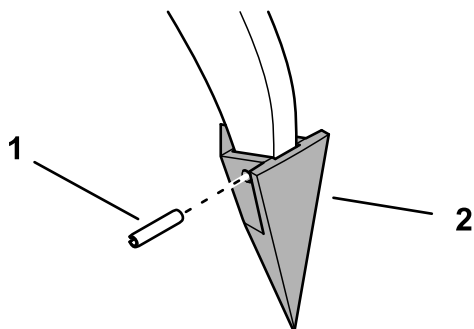


Figure 8

g248808

1. Goupille cylindrique 2. Pointe

Remisage

1. Avant un remisage de longue durée, lavez soigneusement l'outil avec de l'eau et un détergent doux.
2. Peignez toutes les surfaces métalliques éraflées ou mises à nu.

Remarque: Une peinture pour retouches est disponible chez les concessionnaires-réparateurs agréés.

3. Rangez l'outil dans un endroit propre et sec, comme un garage ou une remise. Couvrez-le pour le protéger et le garder propre.

Remarques:

Remarques:

Proposition 65 de Californie – Information concernant cet avertissement

En quoi consiste cet avertissement ?

Certains produits commercialisés présentent une étiquette d'avertissement semblable à ce qui suit :



AVERTISSEMENT : Cancer et troubles de la reproduction –
www.p65Warnings.ca.gov.

Qu'est-ce que la Proposition 65 ?

La Proposition 65 s'applique à toute société exerçant son activité en Californie, qui vend des produits en Californie ou qui fabrique des produits susceptibles d'être vendus ou importés en Californie. Elle stipule que le Gouverneur de Californie doit tenir et publier une liste des substances chimiques connues comme causant des cancers, malformations congénitales et/ou autres troubles de la reproduction. Cette liste, qui est mise à jour chaque année, comprend des centaines de substances chimiques présentes dans de nombreux objets du quotidien. La Proposition 65 a pour objet d'informer le public quant à l'exposition à ces substances chimiques.

La Proposition 65 n'interdit pas la vente de produits contenant ces substances chimiques, mais impose la présence d'avertissements sur tout produit concerné, sur son emballage ou sur la documentation fournie avec le produit. D'autre part, un avertissement de la Proposition 65 ne signifie pas qu'un produit est en infraction avec les normes ou exigences de sécurité du produit. D'ailleurs, le gouvernement californien a clairement indiqué qu'un avertissement de la Proposition 65 « n'est pas une décision réglementaire quant au caractère « sûr » ou « dangereux » d'un produit ». Bon nombre de ces substances chimiques sont utilisées dans des produits du quotidien depuis des années, sans aucun effet nocif documenté. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur <https://oag.ca.gov/prop65/faqs-view-all>.

Un avertissement de la Proposition 65 signifie qu'une société a soit (1) évalué l'exposition et conclu qu'elle dépassait le « niveau ne posant aucun risque significatif » ; soit (2) choisi d'émettre un avertissement simplement sur la base de sa compréhension quant à la présence d'une substance chimique de la liste, sans tenter d'en évaluer l'exposition.

Cette loi s'applique-t-elle partout ?

Les avertissements de la Proposition 65 sont exigés uniquement en vertu de la loi californienne. Ces avertissements sont présents dans tout l'état de Californie, dans des environnements très variés, notamment mais pas uniquement les restaurants, magasins d'alimentations, hôtels, écoles et hôpitaux, et sur un vaste éventail de produits. En outre, certains détaillants en ligne et par correspondance fournissent des avertissements de la Proposition 65 sur leurs sites internet ou dans leurs catalogues.

Quelles différences entre les avertissements de Californie et les limites fédérales ?

Les normes de la Proposition 65 sont souvent plus strictes que les normes fédérales et internationales. Diverses substances nécessitent l'affichage d'un avertissement de la Proposition 65 à des niveaux largement inférieurs à ceux imposés par les exigences fédérales. Par exemple, la norme de la Proposition 65 en matière d'avertissements pour le plomb se situe à 0,5 µg/jour, soit bien moins que les normes fédérales et internationales.

Pourquoi tous les produits similaires ne portent-ils pas cet avertissement ?

- Pour les produits commercialisés en Californie, l'étiquetage Proposition 65 est exigé, tandis qu'il ne l'est pas sur des produits similaires commercialisés ailleurs.
- Il se peut qu'une société impliquée dans un procès lié à la Proposition 65 et parvenant à un accord soit obligée d'utiliser les avertissements de la Proposition 65 pour ses produits, tandis que d'autres sociétés fabriquant des produits semblables peuvent ne pas être soumises à cette obligation.
- L'application de la Proposition 65 n'est pas uniforme.
- Certaines sociétés peuvent choisir de ne pas indiquer d'avertissements car elles considèrent qu'elles n'y sont pas obligées au titre de la Proposition 65 ; l'absence d'avertissements sur un produit ne signifie pas que le produit ne contient pas de substances de la liste à des niveaux semblables.

Pourquoi faisons-nous figurer cet avertissement ?

Notre société a choisi de fournir aux consommateurs le plus d'informations possible afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées quant aux produits qu'ils achètent et utilisent. Nous fournissons des avertissements basés, dans certains cas, sur nos connaissances quant à la présence de l'une ou plusieurs des substances chimiques de la liste, sans en évaluer le niveau d'exposition, car des exigences de limites ne sont pas fournies pour tous les produits chimiques de la liste. Bien que l'exposition avec nos produits puisse être négligeable ou parfaitement dans les limites « sans aucun risque significatif », par mesure de précaution, nous avons décidé de fournir les avertissements de la Proposition 65. De plus, en l'absence de ces avertissements, la société pourrait être poursuivie en justice par l'État de Californie ou par des particuliers cherchant à faire appliquer la Proposition 65, et donc assujettie à d'importantes pénalités.